

INFORMATIONS SUR VOTRE TITRE DE PARTICIPATION 2022

- Il permet à toute personne physique non licenciée, de prendre part à une compétition inscrite au calendrier de la FFSA, en fonction du niveau du titre de participation, dans certaines disciplines, de pratiquer l'entraînement à la journée ou de participer, à l'année, aux cours dispensés dans le cadre d'une Ecole Française de Karting reconnue par la FFSA.
- Le titre de participation EFK est valable du 1er septembre de l'année au 31 août de l'année suivante.
- La réception du titre de participation par son titulaire vaut engagement de se soumettre au respect des règles de la FFSA et aux règles de sécurité, ainsi qu'à l'autorité disciplinaire de la FFSA. Ne permet pas la participation aux finales de Coupe de France.

DEMANDE

Les titres de participation sont délivrés soit directement par la FFSA, soit pour le compte de la FFSA via les associations sportives affiliées.

Pour les titres de participation compétition, 2 possibilités sont proposées pour leur souscription :

- Toute demande de titre de participation compétition peut être réalisée via le site licence.ffsa.org.
- Ces titres de participation sont ensuite soumis à la validation de l'association sportive affiliée organisatrice de la compétition.
- Toute demande de titre de participation compétition peut être réalisée via un formulaire imprimé prévu à cet effet et accompagné de toute pièce se rapportant à la demande. Les imprimés sont disponibles auprès des associations sportives. Les associations sportives sont chargées du traitement des demandes de titres de participation. Toute demande de titre de participation doit être faite auprès de l'association sportive organisatrice au plus tard le jour de la compétition.

Pour les titres de participation Entraînement et roulage libre :

- Annuel National Ecole Française de Karting (TPANEFK),
- National Entraînement Journée Karting (TPNEJK),
- National Entraînement Journée Auto (TPNEJA),
- National Entraînement Journée Auto F4 (TPNEJAF4)
- Roulage Libre (TPRL)
- Toute demande doit être réalisée via le site licence.ffsa.org. Ces titres de participation pourront être validés par une structure affiliée à la FFSA quelles qu'elles soient sauf pour les titres de participation annuels Ecole Française de Karting qui doivent être validés par l'associations sportive rattachée à l'Ecole Française de Karting.

REFUS DE TITRE DE PARTICIPATION

La FFSA peut refuser la délivrance d'un titre de participation à tout demandeur qui ne remplirait pas les conditions requises, qui poursuivrait un objet contraire à ceux de la FFSA, qui aurait refusé d'appliquer des décisions de la FFSA ou qui, par ses propos, ses actes ou ses écrits, aurait porté un préjudice moral ou matériel à la FFSA, à ses membres ou à ses dirigeants. NB : Un licencié suspendu de toute licence ne pourra prétendre à un titre de participation.

EXAMEN MEDICAL

Toute demande de titre de participation compétition et Ecole Française de Karting devra être accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport concerné. Ce certificat pourra être délivré au plus tard le jour de l'épreuve pour les titres de participation compétition.

ASSURANCE

Tout titulaire d'un titre de participation bénéficie d'une couverture d'assurance « Individuelle Accident » souscrite par la FFSA auprès de la compagnie d'assurance Allianz par l'intermédiaire du cabinet Gras Savoye.
Il peut en outre souscrire des garanties individuelles complémentaires (fracture/brûlures, remboursement licence, décès et invalidité permanente accidentels et/ou indemnité journalière accidentelle) en plus des garanties de base (voir notice ci-après).

INTERNET : FFSA.ORG - LICENCE FFSA.ORG - FFSA.TV

Vous pouvez obtenir des informations FFSA 24 heures sur 24 (n° de licence, calendrier et classement des épreuves, suivi des épreuves en direct, etc ...) Toute factuelle du sport automobile en vidéo.
Inscrivez-vous au Club FFSA et bénéficiez de services exclusifs : newsletter, petites annonces gratuites, jeux-concours...

CODE	TITRES DE PARTICIPATION	TARIF
NATIONAL		
TPNR	National Régularité	69 €
TPNRO	National Régularité sur Route Ouverte	34 €
TPNRM	National Régularité Montagne	49 €
TPNM	National Montagne	66 €
TPNC	National Circuit	154 €
TPNVHCC	National VHC Circuit	133 €
TPNDR	National Drift	40 €
TPNCKK	National Course Clubs Karting	42 €
TPNKL	National Karting Loisir	10 €
REGIONAL		
TPRS	Régional Slalom	44 €
TPRM	Régional Montagne	55 €
TPRRU	Régional Epreuve d'Accélération	44 €
TPRT4X4	Régional Trial 4X4	44 €
TPRT	Régional Terre	44 €
TPRR	Régional Régularité	44 €
TPRC	Régional Circuit	63 €
TPRCLUB	Régional Club	44 €
TPRME	Régional Manifestations Éducatives	10 €
ENTRAINEMENT		
TPNEJK	National Entraînement Journée Karting	32 €
TPNEJA	National Entraînement Journée Auto	32 €
TPNEJAF4	National Entraînement Journée Auto F4	32 €
TPRL	National Roulage Libre	20 €
ANNUUEL		
TPANEFK	Annuel National Ecole Française de Karting	32 €
E-SPORT		
TPES	E-Sport	5 €